

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 17 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 11 DECEMBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTE ET EXCUSEE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

POUVOIRS : Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : AVENUE SAINT VINCENT DE PAUL : TRAVAUX DE VOIRIE : PARTICIPATION FINANCIERE

L'Avenue Saint Vincent de Paul, entrée historique de la Ville de Dax, a fait l'objet d'un réaménagement total sur les années 2010 et 2011.

La franchise MIDAS, au cours de l'année 2014, a établi son activité dans l'établissement situé au 151 de l'avenue.

Compte tenu des conditions d'exploitation de ce dernier, notamment des manœuvres régulières de véhicules, la Ville de Dax a demandé à la société de réaliser des aménagements de voirie portant sur les trottoirs et les bateaux d'accès, afin d'assurer la protection et la sécurité des deux roues et piétons.

En raison des sujétions imposées par la Ville de Dax, susceptibles d'impacter le fonctionnement et l'exploitation de l'établissement, il est proposé de participer, à hauteur de 50 % à la prise en charge des travaux visés ci-dessus, réalisés à ce jour pour un montant total de 6 600, 00 €.

**SUR PROPOSITION DE MADAME AXELLE VERDIERE-BARGAOU, CONSEILLERE
MUNICIPALE APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la participation financière de la Ville de Dax pour un montant de 3.300,00 € TTC aux travaux réalisés par la Société MIDAS pour les aménagements de voirie au droit du 151, avenue Saint Vincent de Paul à Dax,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20151217-24-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 18 Décembre 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».